

Liste des décisions

Présents: William Nijssen, Jean Levaux, Yolanda Daems: Echevins
Grégory Happart, Jean-Marie Geelen, Shanti Huynen, Michael Henen, Clotilde Mailleu, Lizzy Buijsen-Baillien, Alicia Dodemont, Alexandra van Gestel: Conseillers communaux
Rik Tomsin: Président
Joris Gaens: Bourgmestre
Erika Brouwers: Directeur général ff.

Excusés: Steven Heusschen: Conseiller communal
Kimberly Peeters: Directeur général

Absents: Benoît Houbiers: Conseiller communal

Séance publique digitale

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors des points à l'ordre du jour. Les réponses seront données par le bourgmestre et les échevins.

Notification

2. Fabrique d'église Sint Petrus Fouron-Saint-Pierre – modification plan pluriannuel 2020-2025 établi en 2021

En raison de la modification du budget 2021 non approuvée et de la modification du budget 2022 lors de la réunion du conseil communal du 28 octobre 2021, la fabrique d'église de Fouron-Saint-Pierre a présenté la modification nécessaire du plan pluriannuel

Approuvé

3. Fabrique d'église Sint Petrus Fouron-Saint-Pierre – modification budgétaire 2021

Suite à l'amendement du plan pluriannuel 2020-2025, élaboré en 2021, la fabrique d'église Saint-Pierre a également présenté un nouvel amendement budgétaire 2021. Cette modification est identique à celle du plan pluriannuel, de sorte que le conseil communal doit uniquement prendre note de la modification.

Notification

4. Fabrique d'église Sint Petrus Fouron-Saint-Pierre - Budget 2022

Suite à la modification du plan pluriannuel 2020-2025, élaboré en 2021, la fabrique d'église Saint-Pierre a également présenté un nouveau budget 2022. Cette modification est identique à celle du plan pluriannuel, de sorte que le conseil communal ne doit prendre connaissance que du budget. La subvention communale de fonctionnement pour 2022 s'élève à 25 976,76 euros.

Notification

5. Approbation de l'avenant à l'accord de coopération avec Ferm Kinderopvang : adaptation des coûts salariaux aux barèmes majorés.

Le conseil prend acte et approuve l'avenant à l'accord de coopération entre Ferm Kinderopvang et la commune de Fourons concernant l'organisation de l'IBO Kinderopvang Stekelbees, relatif à l'adaptation des taux de salaire aux barèmes majorés.

Approuvé

6. Liste subventions nominatives 2022

La liste des subventions nominatives pour 2022 est soumise à l'approbation du conseil communal, conformément à l'article 41, 23° du décret sur les collectivités locales

Approuvé

7. Règlement de prêt des valises de sécurité pour les événements, etc.

Un nouveau règlement doit être établi pour le prêt de valises de sécurité lors de manifestations. Il est demandé au conseil communal d'approuver ce règlement.

Approuvé

8. Règlement relatif à la taxe de collecte et de traitement des déchets ménagers : année d'imposition 2022

Pour l'année fiscale 2022, Limburg.net introduit une nouvelle réglementation fiscale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Approuvé

9. Modification du règlement sur la gestion des déchets concernant la gestion des déchets ménagers et commerciaux assimilés

Le règlement sur les déchets a été adopté lors de la réunion du conseil communal d'août 2021. Limburg.net propose un certain nombre de changements. Un bref aperçu des changements les plus importants :

- max. 8 sacs PMD par collecte au lieu de 4 (le poids par sac n'est plus limité)
- max. 8 sacs de déchets de jardin par collecte au lieu de 4
- max. 8 sacs à déchets de cuisine par collecte au lieu de 4 (poids par sac réduit à 10 kg en raison de la taille réduite des sacs utilisés à partir de l'automne 2021)

Approuvé

10. ENODIA - Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire intercommunale, 22 décembre 2021, ratification

Ratification de la décision du collège des bourgmestre et échevins du 9 décembre 2021 concernant l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire d'ENODIA qui se tiendra le 22 décembre 2021.

Approuvé

11. Achat d'une camionnette Service technique

Le service technique demande l'approbation de l'achat d'une camionnette fermée au prix de 27 142,36 € TTC via l'accord-cadre du Gouvernement flamand.

Approuvé

12. Accord d'une autorisation de principe à la zone de police/ commune de Fourons pour l'utilisation de caméras ANPR et de caméras mobiles sur le territoire de la commune de Fourons.

Il est proposé d'utiliser des caméras ANPR à la police afin de lutter contre la criminalité de manière plus efficace et plus informative sur le territoire de la commune de Fourons.

Approuvé

13. Acquisition site ANPR Einde/Ottegraeven à Fouron-Saint-Martin

Depuis plusieurs années, les caméras sont devenues familières dans les rues de Flandre. Les deux principales raisons de placer des caméras de surveillance sur le domaine public sont :

- Prévention : les caméras sont dissuasives
- Identification : elles recueillent des preuves

A ce jour, il n'y a pas de caméras placées sur le domaine public dans la commune de Fourons, à l'exception d'une caméra ANPR sur la E25 qui a été placée par le gouvernement fédéral.

La dernière décennie a clairement montré que les caméras de surveillance ont une valeur ajoutée pour les services de police. Cela est dû à la fois à leur effet préventif, la présence de caméras dissuadant les délinquants, et au fait que, en visionnant les images des caméras, la police peut identifier les délinquants et recueillir des preuves. En outre, les caméras sont également utiles pour recueillir des chiffres pertinents sur la densité du trafic, etc.

Après une analyse approfondie des possibilités, nous allons maintenant procéder à la mise en place d'une installation ANPR au poste de police.

Approuvé

Séance digitale Huis Clos

14. Nomination du directeur général après évaluation finale positive

Le règlement de position juridique de la commune de Fourons prévoit, aux articles 76 à 82, l'évaluation du directeur général de la commune pendant la période probatoire.

L'évaluation finale a été approuvée par le comité d'évaluation composé du collège des bourgmestre et échevins, du président du conseil communal et du président du conseil de l'aide sociale, sur la base du rapport établi par un expert externe.

La nomination du directeur général sur une base permanente sous le statut du personnel peut être actée.

Approuvé

Directeur général ff.

Erika Brouwers

Président

Rik Tomsin